

FONCTIONNAIRES

Fédération Générale des
Fonctionnaires **FORCE OUVRIÈRE** 

CIRCULAIRE 2014

du 12 février 2014

FGF-FO

Comité Interministériel d'Action Sociale du 21 janvier 2014

La séance du CIAS du mardi 21 janvier s'est ouverte sous la présidence de la CFDT. En préambule, le président a souhaité pour l'Action Sociale Interministérielle (ASI) la poursuite des travaux engagés sous sa précédente mandature, avec 2 axes : la gouvernance et la réforme des moyens financiers de l'ASI.

Les organisations syndicales ont présenté leur déclaration liminaire intersyndicale.

Le directeur du cabinet de la ministre, en réaction à cette déclaration, a apporté quelques éclairages en ce qui concerne le retard des commissions permanentes lié selon lui, au problème de la désignation de la présidence, à celui des moyens et du fonctionnement de l'instance.

La reconduction du président actuel est transitoire et doit être revu à la fin de l'année. Le Directeur a cependant précisé que dans l'esprit de collégialité qui concerne cette instance et compte tenu du principe de consensus qui l'anime, Madame la Ministre ne devait pas avoir à choisir le président, il faudra donc revoir les modalités de cette désignation.

Pour Force Ouvrière il ne serait être question de voir aborder le sujet de la gouvernance et de la désignation du président dans cette période transitoire.

Le Gouvernement et les signataires des accords de Bercy (dont FO ne fait pas partie) doivent assumer leurs responsabilités.

En ce qui concerne le bilan du budget 2013, il est constaté une sous consommation de crédits :
127,4 millions d'euros ont été consommés en Commission Permanente (CP) sur 131 millions prévus.

Les crédits ouverts en Loi de Finance Initiale (LFI) pour 2014 sont de 119,8 millions d'euros pour les AE et 125,30 pour les CP, soit en crédits disponibles après mise en réserve et les mouvements attendus : il restera disponible 120,9 millions d'euros en Crédit de Paiement et 115,8 millions d'euros en Autorisation d'Engagement.

La DGAFP prévoit 125,3 millions d'euros en CP même si des mesures à la baisse ont été prises notamment pour la tranche haute des CESU (Chèque Emploi Service Universel)

Des mesures ont été proposées en contre partie :

- La situation des familles monoparentales est prise en compte pour les CESU
- La bonification des jeunes pour les chèques vacances
- Maintien de l'AIP (Aide à l'installation des personnels de l'Etat)

Force Ouvrière considère que les chiffres parlent d'eux même, ils sont largement en dessous des autorisations d'engagements, en dessous des AE, des crédits de paiements (CP) des précédentes années.

Force Ouvrière ne l'accepte pas dans un contexte d'austérité et de rigueur où la précarité n'a jamais autant été présente dans le quotidien des agents de la Fonction Publique ! Nous ne pouvons donc que constater que la DGAFP ne fait aucun signe en direction des agents !

Sur la base du rapport IGAS/CGEFI, le directeur de cabinet et la DGAFP conviennent qu'il est nécessaire d'avoir un regard attentif sur le fonctionnement et l'organisation des commissions. Ils envisagent de définir une méthode de travail et reprendre les travaux sur l'articulation entre ASI et ASM (Action Sociale Ministérielle).

La DGAFP considère utile de mettre à profit la période transitoire actuelle. Le but serait alors de sécuriser différents points ou serait examinée l'articulation entre ASI et ASM avec un aboutissement en 2015.

- l'organisation de la représentativité de la parité syndicale,
- les modalités de nomination du président,
- une meilleure visibilité à l'ASI,
- la sécurisation des moyens.

Une première séquence sera présentée au CIAS d'avril 2014 selon les axes suivants :

- Développement d'un socle commun de prestations
- Pilotage de l'instance, la représentativité, la présidence, les missions d'observatoire du CIAS
- Amélioration de la visibilité de l'ASI

Une réunion par axe est prévue avec un relevé de conclusion au prochain CIAS

Une autre séquence se déroulera dès 2015 sur l'évolution de l'action sociale

Force Ouvrière, rappelle son attachement à une Action Sociale Interministérielle et une Action Sociale Ministérielle permettant de répondre aux besoins sociaux des agents dans une période de régression et de précarité croissante.

Force Ouvrière a demandé la mise en place d'un dispositif d'aide pour les agents actifs et retraités victimes des intempéries de ces derniers jours dans le sud de la France. A l'occasion de catastrophes similaires, l'ASI avait pu débloquer des aides budgétaires exceptionnelles. La DGAFP s'était alors appuyée sur les SRIAS.

D'autre part les organisations syndicales ont demandé la remise à l'étude Aide au Maintien à Domicile (AMD) considérant que le barème ne permet pas aujourd'hui de viser une plus large population. Elles souhaitent également, via le fichier des pensions, que les retraités soient informés de leurs droits.

Force Ouvrière a rappelé le rôle des représentants du personnel au sein du CIAS, ils sont mandatés par des fédérations syndicales de fonctionnaires pour débattre de l'action sociale en direction des agents. Pour ce qui concerne l'évolution des structures et de l'organisation de l'action sociale ce n'est pas du ressort du CIAS, ce sont les fédérations de fonctionnaires et leurs instances qui traitent ce sujet dans le cadre du dialogue social.

Force ouvrière n'accepte donc pas de rentrer dans cette négociation au sein du CIAS.

Force Ouvrière considère que la Ministre et la DGAFP ont décidé d'avancer à marche forcée au démantèlement de l'Action Sociale Interministérielle en faisant fi des négociations.

Les orientations choisies par l'administration ne peuvent que conduire à des conséquences très négatives pour le bien-être et le quotidien les agents, tant en niveau des prestations qu'à la disparition d'une action sociale de proximité.

